



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le **17 OCT. 2022**

Le ministre

A

**Fédération de l'Équipement, de  
l'Environnement, des Transports et des  
Services – FO**

**FEETS-FO**

Monsieur Zainil NIZARALY

Secrétaire général

46, rue des Petites Écuries

75010 PARIS.

Monsieur le Secrétaire général,

Depuis le 1er janvier 2021, le régime indemnitaire de l'ensemble des agents des corps techniques du pôle ministériel est désormais le régime tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Ce changement a mis fin à l'année de décalage du versement des droits relatifs à l'indemnité spécifique de service (ISS) pour les agents du MTECT-MTE et à l'indemnité spéciale (IS) pour les personnels fonctionnaires titulaires des corps de l'IGN.

Conformément aux dispositions des décrets modifiés n°2003-799 du 25 août 2003 et n° 2001-414 du 9 mai 2001, les droits ISS et IS acquis au titre de l'année 2020 devaient être versés en six annuités maximum à compter de 2022. Un premier versement est intervenu au cours de l'été 2022.

Compte tenu de l'inflation actuellement constatée, plusieurs organisations syndicales m'ont alerté lors de nos bilatérales de septembre sur le fait que le versement étalé de ces droits entraîne une perte de pouvoir d'achat pour les agents concernés.

Sensible à cette difficulté, j'ai le plaisir de vous informer avoir sollicité et obtenu du ministre délégué des comptes publics, que les droits ISS et IS restant dus soient totalement soldés en 2022. Les projets de décrets correspondants vous seront transmis très prochainement pour information avant leur publication.

J'ai demandé à la direction des ressources humaines du ministère de mettre en paie ce solde au plus vite pour les agents du pôle ministériel ; le versement devrait intervenir sur la paie de décembre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, mes salutations distinguées.

Bien à vous



Christophe BÉCHU